



**PRÉFET
DE L'ALLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

N° 36701 2020

ARRÊTÉ

**relatif à l'élaboration de l'état des risques naturels et technologiques majeurs pour
l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers
situés sur des communes impactées par un PPR naturel, minier ou technologique
prescrit ou approuvé**

**La préfète de l'Allier
Officier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L125-5, R125-10, R125-23 à R125-27, R563-2 à R563-7 et D563-8-1 ;

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L271-4, L271-5 et R111-38 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°1788/2019 du 25 juillet 2019 relatif à l'information acquéreurs locataires et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

Considérant l'obligation faite aux vendeurs et aux bailleurs de biens immobiliers d'informer leurs acquéreurs et locataires des risques majeurs et technologiques auxquels sont exposés leurs biens ;

Sur proposition de Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le présent arrêté concerne les communes suivantes : Abrest, Aubigny, Audes, Avermes, Avrilly, Bagneux, Beaulon, Bellerives-sur-Allier, Bessay-sur-Allier, Bézenet, Billy, Biozat, Bressolles, Brugheas, Charmeil, Chassenard, Château-sur-Allier, Châtel-de-Neuvre, Chemilly, Cognat-Lyonne, Commentry, Contigny, Cosne d'Allier, Coulanges, Créchy, Creuzier-le-Neuf, Creuzier-le-Vieux, Cusset, Désertines, Diou, Dompierre-sur-Besbre, Doyet, Ebreuil, Escurrolles, Espinasse-Vozelle, Estivareilles, Gannat, Gannay-sur-Loire, Garnat-sur-Engièvre, Hauterive, Hérisson, Jaligny-sur-Besbre, Jenzat, La Ferté Hauterive, Lapalisse, Lavault-Sainte-Anne, Le Vernet, Le Veudre, L'Ételon, Lignerolles, Luneau, Malicorne, Marcenat, Mariol, Mazerier, Mazirat, Meaulne-Vitray, Molinet, Monétay-sur-Allier, Monteignet-sur-l'Andelot, Montilly, Montluçon, Montvicq, Moulins, Nassigny, Neuvy, Paray-sous-Briailles, Pierrefitte-sur-Loire, Prémilhat, Reugny, Sainte-Thérence, Saint-Félix, Saint-Genest, Saint-Germain-de-salles, Saint-Germain-des-Fossés, Saint-Léopardin d'Augy, Saint-Loup, Saint-Martin-des-Lais, Saint-Pourçain-sur-Sioule, Saint-Prix, Saint-Rémy-en-Rollat, Saint-Victor, Saint-Yorre, Sanssat, Saulzet, Serbannes, Teillet-Argenty, Toulon-sur-Allier, Trévol, Urçay, Vallon-en-Sully, Varennes-sur-Allier, Vaux, Vichy, Villebret et Villeneuve-sur-Allier.

Article 2 : Les éléments nécessaires à l'élaboration de l'état des risques pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés sur les communes visées à l'article 1er sont consignés dans la fiche communale d'information, annexée au présent arrêté, précisant :

- la mention des risques naturels et technologiques pris en compte
- l'intitulé des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer.

Cette fiche et les documents de référence sont librement consultables en mairie, préfecture et sous-préfectures et mis en ligne sur le site internet des services de l'État www.allier.gouv.fr.

Article 3 : Ces informations sont mises à jour, au regard des conditions mentionnées à l'article R125-25 du code de l'environnement.

Le présent arrêté annule et remplace les anciens arrêtés relatifs à l'état des risques naturels sur les communes visées à l'article 1 ;

Article 4 : Une copie du présent arrêté et la fiche communale d'information sont adressées au maire des communes concernées et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Allier.

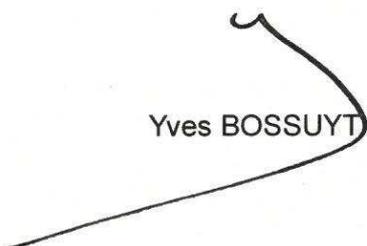
Une mention de l'arrêté sera insérée dans le journal *La Montagne*.

Article 5 : la secrétaire générale, le sous-préfet, directeur de cabinet, les chefs des services régionaux et départementaux et les maires des communes visées à l'article 1er sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Moulins, le 22 DEC. 2020

Pour la préfète et par délégation,
le sous-préfet, directeur de cabinet

Yves BOSSUYT



Annexe n° 1 à l'arrêté préfectoral n° 3670/2020 en date du 22/12/2020
relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers
sur les risques naturels et technologiques majeurs
Mise à jour le

Liste des communes visées à l'article 1

N° INSEE	COMMUNES	PPR naturel prescrit	PPR naturel approuvé	PPR Technologique prescrit	PPR technologique approuvé	Zonage sismique	Potentiel radon
3001	ABREST		I - RGA			2 - Faible	2- potentiel faible sauf cas particuliers
3009	AUBIGNY					2 - Faible	3-potentiel significatif
3010	AUDES					2 - Faible	2- potentiel faible sauf cas particuliers
3013	AVERMES					2 - Faible	1- potentiel faible
3014	AVRILLY					2 - Faible	1- potentiel faible
3015	BAGNEUX					2 - Faible	3-potentiel significatif
3019	BEAULON					2 - Faible	1- potentiel faible
3023	BELLERIVE/ALLIER	I	I - RGA			2 - Faible	2- potentiel faible sauf cas particuliers
3025	BESSAY/ALLIER					2 - Faible	1- potentiel faible
3027	BEZENET		Mines			2 - Faible	3-potentiel significatif
3029	BILLY		I - RGA			2 - Faible	1- potentiel faible
3030	BIOZAT		RGA			3 - Modérée	1- potentiel faible
3040	BRESSOLLES					2 - Faible	1- potentiel faible
3044	BRUGHEAS		RGA			3 - Modérée	1- potentiel faible
3060	CHARMEIL		I - RGA			2 - Faible	1- potentiel faible
3063	CHASSENARD					2 - Faible	1- potentiel faible
3064	CHATEAU/ALLIER					2 - Faible	1- potentiel faible
3065	CHATEL-DE-NEUVRE					2 - Faible	1- potentiel faible
3073	CHEMILLY					2 - Faible	1- potentiel faible
3080	COGNAT-LYONNE		RGA			3 - Modérée	1- potentiel faible
3082	COMMENTRY				T	2 - Faible	3-potentiel significatif
3083	CONTIGNY					2 - Faible	1- potentiel faible
3084	COSNE-D'ALLIER					2 - Faible	3-potentiel significatif
3086	COULANGES					2 - Faible	1- potentiel faible
3091	CRECHY					2 - Faible	1- potentiel faible
3093	CREUZIER-LE-NEUF		RGA			2 - Faible	1- potentiel faible
3094	CREUZIER-LE-VIEUX		I - RGA			2 - Faible	1- potentiel faible
3095	CUSSET	I	I - RGA			2 - Faible	3-potentiel significatif
3098	DESERTINES	I			T	2 - Faible	1- potentiel faible
3100	DIOU					2 - Faible	3-potentiel significatif
3102	DOMPIERRE/BESBRE		I - RGA			2 - Faible	1- potentiel faible
3104	DOYET		Mines			2 - Faible	3-potentiel significatif
3107	EBREUIL					3 - Modérée	3-potentiel significatif
3109	ESCUROLLES		RGA			3 - Modérée	1- potentiel faible
3110	ESPINASSE-VOZELLE		RGA			3 - Modérée	1- potentiel faible
3111	ESTIVAREILLES					2 - Faible	3-potentiel significatif
3114	FERTE-HAUTERIVE (LA)					2 - Faible	1- potentiel faible
3118	GANNAT		RGA			3 - Modérée	3-potentiel significatif
3119	GANNAY/LOIRE					2 - Faible	1- potentiel faible
3120	GARNAT/ENGIEVRE					2 - Faible	1- potentiel faible
3126	HAUTERIVE					2 - Faible	2- potentiel faible sauf cas particuliers
3127	HERISSON		I - MVT			2 - Faible	3-potentiel significatif
3132	JALIGNY					2 - Faible	1- potentiel faible
3133	JENZAT		I-RGA			3 - Modérée	3-potentiel significatif
3138	LAPALISSE					2 - Faible	3-potentiel significatif
3140	LAVAUT-STE-ANNE	I				2 - Faible	3-potentiel significatif
3143	L'ETELON					2 - Faible	1- potentiel faible
3145	LIGNEROLLES					2 - Faible	3-potentiel significatif
3154	LUNEAU					2 - Faible	1- potentiel faible
3159	MALICORNE				T	2 - Faible	3-potentiel significatif
3160	MARCENAT					2 - Faible	1- potentiel faible
3163	MARIOL	I				3 - Modérée	3-potentiel significatif
3166	MAZERIER		RGA			3 - Modérée	3-potentiel significatif
3167	MAZIRAT					2 - Faible	3-potentiel significatif
3168	MEAULNE-VITRAY					2 - Faible	3-potentiel significatif
3173	MOLINET					2 - Faible	3-potentiel significatif
3176	MONETAY/ALLIER					2 - Faible	1- potentiel faible
3182	MONTEIGNET/ANDELOT		RGA			3 - Modérée	1- potentiel faible
3184	MONTILLY					2 - Faible	3-potentiel significatif
3185	MONTLUCON				T	2 - Faible	3-potentiel significatif
3189	MONTVICQ		Mines			2 - Faible	3-potentiel significatif
3190	MOULINS					2 - Faible	1- potentiel faible
3193	NASSIGNY					2 - Faible	3-potentiel significatif
3200	NEUVY					2 - Faible	3-potentiel significatif
3204	PARAY-SOUS-BRIAILLES					2 - Faible	1- potentiel faible
3207	PIERREFITTE/LOIRE					2 - Faible	1- potentiel faible
3211	PREMIHAT	I				2 - Faible	3-potentiel significatif
3213	REUGNY					2 - Faible	1- potentiel faible
3232	ST FELIX		RGA			2 - Faible	1- potentiel faible
3233	ST-GENEST					2 - Faible	3-potentiel significatif
3237	ST-GERMAIN-DE-SALLES					3 - Modérée	3-potentiel significatif
3236	ST-GERMAIN-DES-FOSSES	I	I - RGA			2 - Faible	1- potentiel faible
3241	ST-LEOPARDIN-D'AUGY					2 - Faible	3-potentiel significatif
3242	ST-LOUP					2 - Faible	1- potentiel faible
3245	ST-MARTIN-DES-LAIS					2 - Faible	1- potentiel faible

N° INSEE	COMMUNES	PPR naturel prescrit	PPR naturel approuvé	PPR Technologique prescrit	PPR technologique approuvé	Zonage sismique	Potentiel radon
3254	ST-POURCAIN/SIOULE		I			2 - Faible	1- potentiel faible
3257	ST-PRIX		I			2 - Faible	3-potentiel significatif
3258	ST-REMY-EN-ROLLAT		I - RGA			2 - Faible	1- potentiel faible
3261	STE-THEREENCE		I			2 - Faible	3-potentiel significatif
3262	ST-VICTOR	I	I			2 - Faible	3-potentiel significatif
3264	ST-YORRE	I	I - RGA			2 - Faible	2- potentiel faible sauf cas particuliers
3266	SANSSAT		RGA			2 - Faible	1- potentiel faible
3268	SAULZET		RGA			3 - Modérée	3-potentiel significatif
3271	SERBANNES		RGA			3 - Modérée	1- potentiel faible
3279	TEILLET-ARGENTY		I			2 - Faible	3-potentiel significatif
3286	TOULON/ALLIER		I			2 - Faible	1- potentiel faible
3290	TREVOL		I			2 - Faible	1- potentiel faible
3293	URCAY		I			2 - Faible	1- potentiel faible
3297	VALLON-EN-SULLY		I			2 - Faible	3-potentiel significatif
3298	VARENNES/ALLIER		I			2 - Faible	1- potentiel faible
3301	VAUX		I			2 - Faible	3-potentiel significatif
3306	VERNET (LE)	I	RGA			2 - Faible	3-potentiel significatif
3309	VEURDRE (LE)		I			2 - Faible	1- potentiel faible
3310	VICHY	I	I - RGA			2 - Faible	2- potentiel faible sauf cas particuliers
3314	VILLEBRET		I			2 - Faible	3-potentiel significatif
3316	VILLENEUVE/ALLIER		I			2 - Faible	1- potentiel faible

PPR Plan de prévention des risques ou assimilé
I Inondation
RGA Retrait-Gonflement des Argiles
MVT Mouvement de Terrain
T Risque Technologique
Mines Risques miniers